

ratoires pour déterminer les qualités mécaniques et physiques du bois canadien ont été d'un grand avantage à l'industrie de la construction au Canada et particulièrement de grande valeur en établissant de nouveaux marchés d'exportations pour les bois canadiens. Les laboratoires ont pris une part éminente dans la standardisation des classes de bois et la revision des spécifications du bois dans les codes du bâtiment.

**Universités et autres organismes.**—Quatre universités canadiennes enseignent la sylviculture et les sujets connexes et s'occupent aussi de recherches forestières. L'Université de Toronto, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de la Colombie Britannique offrent des cours de quatre ans conduisant à un degré professionnel. L'École d'Industrie Forestière et d'Arpentage, affiliée à l'Université Laval, de Québec, donne en français un cours combiné de quatre ans conduisant à un diplôme dans ces deux sciences. Le gouvernement de Québec a aussi établi une école pour enseigner à fabriquer le papier, à Trois-Rivières, dans le cœur de cette industrie; plusieurs collèges agricoles donnent des cours abrégés en sylviculture et une école pour gardes-forestiers a été établie à Berthierville par le Service Forestier de Québec.

La pratique de la sylviculture par les particuliers et les industriels est facilitée par les services fédéral et provinciaux, tant par leurs conseils que par la distribution des jeunes arbres. Le service forestier fédéral possède deux pépinières dans la Saskatchewan, l'une à Indian Head et l'autre à Sutherland, près de Saskatoon. Plus de 7,000,000 d'arbres sont annuellement distribués aux fermiers et aux éleveurs des Provinces des Prairies pour la plantation de bosquets destinés à servir d'écrans contre les grands vents. Avec certaines conditions, cette distribution est gratuite, le destinataire n'ayant à payer que le transport. Un total de 125,000,000 d'arbres ont été ainsi distribués.

La province d'Ontario imite cet exemple et distribue par an au moins 7,000,000 d'arbres provenant de ses cinq pépinières. Elle en fournit autant pour la création de forêts communales et des plantations sur les terres dénudées de la Couronne. Afin d'encourager la création de forêts communales par les villes et les municipalités, le gouvernement provincial se charge de planter gratuitement toute terre achetée par une municipalité à cet effet. Le Gouvernement aide aussi les comtés qui achètent des étendues de pas moins de 1,000 acres de terre pour les garder en forêt. Comme résultat de ces encouragements on trouve éparses dans la province 50 forêts communales, propriétés des municipalités, et huit autres forêts de comté beaucoup plus vastes. Les terres occupées et servant à des fins forestières sont exemptes de taxation jusqu'à concurrence de 10 p.c. de la superficie totale d'une ferme, mais pas au delà de 20 acres.

En Québec, une pépinière située à Berthierville sert de station de démonstration à l'École Forestière et est en même temps une école pour gardes-forestiers. Elle fournit pour la vente et la distribution dans la province des plants pour les forêts et des arbres d'ornementation. La capacité de la pépinière a été portée à 10,000,000 d'arbres. Une législation spéciale encourage la création de forêts communales, dont 76 sont aujourd'hui en existence et couvrent 594,059 acres.

### Section 5.—Utilisation des forêts.

Un bref historique de l'utilisation des forêts paraît aux pages 327-328 de l'Annuaire de 1934-35 et un article sur "L'histoire du commerce du bois canadien", par A. R. M. Lower, M.A., a paru dans l'Annuaire de 1925, pp. 323-329.